

Ce qu'il faut retenir

L'article 31 de la loi du n°2010-853 du 23 juillet 2010 et les décrets d'application n°2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 ont instauré un régime général de déclaration et d'agrément pour les activités en direction des publics fragiles.

Cette réforme facilite l'accès au secteur pour les offreurs de services à la personne relevant de la déclaration. 16 activités sont concernées (entretien de la maison, petit jardinage, petit bricolage, soutien scolaire, cours à domicile, livraison de courses, assistance informatique, assistance administrative, garde et accompagnement d'enfants de plus de 3 ans ...)

Pour exercer certaines activités de services à la personne auprès de publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, personnes handicapées) un agrément doit être demandé à la Direccte Dordogne. Le porteur de projet est soumis au respect d'un cahier des charges prévu par arrêté du 26/12/2011.

Avantages sociaux et fiscaux

Le bénéfice des avantages sociaux et fiscaux attachés aux services à la personne suppose que l'organisme procède à sa déclaration auprès de la Direccte Dordogne en s'engageant sur une offre exclusive et globale de services à domicile à destination de particuliers :

- Pour les clients : 50% de crédit ou de réduction d'impôt sur les dépenses engagées
- Une TVA réduite pour les entreprises :
 - ✓ TVA à taux réduit de 5.5% pour les services aux publics fragiles
 - ✓ TVA à taux réduit de 7% pour les autres activités SAUF pour 5 activités à TVA de 19.6% depuis le 01/07/2013 et 20% à compter du 01/01/2014 (petit jardinage, cours à domicile, assistance informatique, maintenance et vigilance résidence principale et secondaire, coordination et intermédiation des services dont l'activité de « mandataire »).
- Des exonérations de charges patronales pour les organismes de services à la personne sur les rémunérations des aides à domicile auprès des personnes vulnérables.

Contact : **Brigitte Delpierre-Manet**

Contrôleur du travail

Unité Territoriale de la Dordogne (Direccte Aquitaine)

Pôle Entreprises Economie Emploi

2, rue de la Cité

24016 PERIGUEUX Cedex

email : brigitte.manet@direccte.gouv.fr

Secrétariat Services à la Personne : Tél 05 53 02 88 24 Télécopie : 05 53 02 88 22